

## A la Une...

# Intempéries du 23 octobre 2013

Les trombes d'eau, déversées par un ciel d'orage, sur des terres déjà bien détrempées par les pluies précédentes, ont provoqué de nombreuses inondations et de nombreux dégâts sur notre région...

Heureusement, aucune victime n'a été à déplorer ; pompiers et gendarmes n'ont eu à gérer que des dégâts matériel.

Le Conseiller Général du canton a immédiatement demandé à l'Etat une reconnaissance de catastrophe naturelle. Il a été appuyé par Jean-Pierre Barbier, député de la 7<sup>ème</sup> circonscription, qui est intervenu auprès du préfet et du ministre de l'Intérieur.

Au plan strictement local, on déplore surtout la fermeture de deux routes : la D 156 barrée entre Roybon et Viriville suite à l'effondrement de l'ouvrage construit pour le passage de la Galaveyson (affluent de la Galaure) et la route communale de la Perrache, suite à un glissement de terrain.

La reconstruction de l'ouvrage sur la D 156 est du ressort du Conseil Général. Relevant d'un dossier « Loi sur l'Eau », elle nécessitera un temps assez long.

Les travaux sur la voie communale de la Perrache seront réalisés le plus rapidement possible. Des devis ont été demandés et le service de Restauration des Terrains Montagneux est intervenu.

La commune remercie les propriétaires riverains qui ont déjà contribué au déblaiement de chemins communaux.

On remarquera également le bon fonctionnement du nouveau déversoir du lac qui a assuré avec brio — de concert avec l'ancien — la protection de la digue : une impressionnante lame d'eau d'une soixantaine de centimètres d'épaisseur et de seize mètres de large dévalait l'ouvrage aux moments les plus forts de la crue (débit estimé à plus de 15 m<sup>3</sup>/s).

### Catastrophe Naturelle

Suite aux fortes précipitations du 23 octobre dernier, La Mairie a lancé une procédure en reconnaissance de catastrophe naturelle et de calamité agricole. Dans ce cadre, les habitants qui ont subi des dégâts sont invités à se faire connaître en Mairie. Les personnes concernées doivent si possible se munir de photographies des dégâts.



*Le nouveau déversoir en action...*



*Glissement d'un talus route de la Perrache*

### La boulangerie fermée provisoirement

Du fait des très fortes précipitations du 23 octobre et du débordement de la Galaure, la boulangerie Perucca de Haute-rièves a été inondée et l'eau a endommagé de nombreux systèmes électriques. De ce fait, son annexe roybonnaise a été contrainte à la fermeture provisoire, les produits étant pour le moment fabriqués et apportés depuis la boulangerie « mère » de Haute-rièves.

On doit chaleureusement remercier Dominique et Frédéric Aubry, les gérants de la supérette Casino, d'avoir assuré une ouverture maximale (aucun jour de fermeture depuis le 23 octobre) afin d'assurer l'approvisionnement en pain des roybonnais. Remercions également tous les autres commerçants pour la qualité de leur accueil.

La boulangerie Perucca a indiqué qu'elle rouvrira ce vendredi 8 novembre.

## Les séances du Conseil

### Contournement routier du bourg

Le Conseil a délibéré afin de donner un avis favorable au dossier Loi sur l'Eau présenté à l'Enquête Publique et a confirmé le caractère d'intérêt général de ce projet. Il a validé les échanges de terrain en liaison avec la SAFER.

Il a validé le projet de convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive. Les premiers sondages seront pris en charge par l'Etat et interviendront au début 2014. Si les sondages révélaient des traces de vie anciennes, des opérations complémentaires pourraient être préconisées et les travaux adaptés.

Tous les actes de vente des terrains concernés par le Contournement Routier sont en cours de signature.

L'enquête publique est close depuis le 23 octobre 2013.

### Center Parcs de la forêt de Chambaran

Le Conseil a validé le projet d'avenant de prolongation de la promesse synallagmatique de vente jusqu'au 31 mars 2015, réitérable au 30 Juin 2015.

Les dossiers « Loi sur l'Eau » et « Espèces Protégées » sont en cours d'instruction par les services compétents.

### ADMR

A la suite de la constatation de grandes disparités entre les subventions versées à l'ADMR par les Communes alors que le service rendu aux populations des mêmes communes était identique, les maires du canton ont proposé que les Communes versent chacune une même subvention par habitant (1,14 € / hab.).

Le Conseil a donc validé le versement de cette subvention dès 2014 (1 524,18 € pour la commune de Roybon).

### Extension du village

Le maire a réuni la commission Urbanisme pour relancer le projet d'extension du village, en étroite collaboration avec la société European Homes. Un permis d'aménager sera déposé au printemps 2014. Ce projet est directement lié à l'installation du Center Parcs de la Forêt de Chambaran.

### Illuminations pour les fêtes

Le Conseil a validé l'installation de nouveaux éléments d'illumination pour cette fin d'année sur l'avenue De Luzy Pelissac et sur le départ de l'Avenue du 19 mars 1962 : douze lampadaires seront équipés d'éléments « boules » pour un coût de 3679 € (achat des éléments) et de 3 086 € (fournitures électriques et pose).

### Rythmes scolaires

Le Conseil prépare activement la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Après une première approche permettant la construction d'un avant-projet, les délégués de parents et les enseignants seront associés à la construction du projet définitif.

Le but est de trouver une organisation satisfaisant à la loi, assez simple pour que les enfants s'y retrouvent, et suffisam-

ment complète pour offrir aux familles un progrès par rapport à l'organisation actuelle.

### Rénovation de la salle des aînés

Le Conseil a validé et lancé des travaux de rénovation dans la salle des aînés, comprenant...

- La pose d'un faux-plafond rabaissé.
- La pose de lambris en remplacement de la moquette murale actuelle.
- La pose d'éléments de Placoplatre.
- différents travaux de peinture.
- des reprises sur le sol.
- le changement des radiateurs électriques, la pose de nouveaux luminaires et la mise en conformité de l'installation électrique.

Le montant total des travaux budgété est de 10 000 €.



Le 27 septembre a eu lieu l'inauguration officielle de la campagne de travaux réalisés sur la zone de loisirs en 2012-2013 : réalisation du second déversoir, curage des limons et aménagement d'un cheminement piéton.

De nombreuses personnalités étaient présentes parmi lesquelles MM. Nucci, président du Syndicat mixte Bièvre-Valloire, Jean-Pierre Barbier, député, Yannick Neuder, président de la Communauté de Communes Bièvre-Chambaran.

Marcel Bachasson a rappelé les raisons de sécurité ayant motivé la création du second déversoir de crue. Il a également insisté sur les difficultés de financement de cet ouvrage. Il a remercié les organismes financeurs, les entreprises et les bureaux d'études ayant permis la réalisation des travaux.

#### Etudes et Construction du second déversoir de crues :

929 700 € HT

#### Opération de curage du lac :

138 500 € HT

Subventionnement à hauteur de 68 % des montants HT.

Depuis 2004 les opérations cumulées sur ce dossiers s'élèvent à 1 300 000 € HT.

# LA VIE COMMUNALE

## A la Bibliothèque...

### Formation de base en informatique...

Une nouvelle série de formations gratuites à l'utilisation de l'informatique sera proposée par la bibliothèque les mercredi soir de 20h à 22h à partir du 20 novembre.

- Utilisation de base de l'ordinateur.
- Entretien logiciel de l'ordinateur.
- Utilisation de base des logiciels de bureautique (Word, Publisher, Excel ou équivalents).
- Utilisation d'Internet.
- Utilisation de la messagerie.
- Le « cloud » : avantages et inconvénients.
- Utilisation de la photographie numérique : retouches et manipulations de base, classement des photos.
- Utilisation d'un logiciel de montage de film.



#### Inscriptions obligatoires à la bibliothèque

(lundi de 9 à 12h, mardi de 16 à 19h, mercredi de 14 à 18h et samedi de 10 à 12h)

## Heure du Conte

Cette année, cette animation reprendra de façon régulière à partir du mois de novembre.



#### HEURE DU CONTE

Tous les 3<sup>ème</sup> mercredi du mois à 18h 00.

Première séance : le mercredi 20 novembre 2011 à 18h 00.

## Le Chemin de Compostelle



**Conférence par Christine et Bernard HAUGUEL**

**" le chemin de Compostelle : le faire en marchant ou en lisant ? "**

Voir aussi l'exposition à l'espace Renée Vinay, du 2 au 30 novembre 2013

## Partenariat Infocom

Nous avons déjà relaté dans notre bulletin de septembre le partenariat développé entre la Commune de Roybon et la société France-Info-Com...

Cette action a permis d'une part à notre collectivité de disposer depuis quatre ans, sans aucun investissement, d'une voiture adaptée aux besoins quotidiens des personnels techniques et administratifs... Ce véhicule servant notamment pour le portage des repas à domicile.

Une seconde opération a consisté cette année en la confection et la distribution d'agendas de poche.

La Commune avait souhaité remercier l'ensemble des sociétés qui ont contribué au succès de l'opération. Une réception avait donc été organisée à leur intention dans l'été. Un grand nombre d'entreprises étaient présentes et leurs représentants ont unanimement apprécié ce geste de convivialité à leur égard.



**Nous souhaitons remercier aujourd'hui tout particulièrement les sociétés roybonnaises et les artisans locaux qui ont participé à l'opération :**

*ABRC Agencement du bâtiment, rénovation et création - M. Franck Giraud*

*Applications Electriques des Chambaran - M. Eddy Jourdan*

*Autocars Perraud - M. Serge Perraud*

*Boulangerie - M. Alain Dorier*

*Boulangerie - M. Christian Machado*

*Chambaran-Pneus - M. André Collet*

*Château-Rocher Tourisme - M. Laurent Grima*

*Décoration "Monde Intérieur" - M. David Dorel*

*Margaron Nutrition - M. Bernard Margaron*

*Manutention Levage - M. François Perenon*

*Plomberie - M. Philip Buisson*

*Restaurant le Bon Roy - M. Sylvain Merle*

*Salon de coiffure L'Coiff - Mme. Sandrine Brunet*

*Travaux public - M. Eddy Favre*

*Travaux Public Ardoin - M. Nicolas Ardoin*

la Commune a elle-même participé à la troisième et dernière série d'affichages publicitaire sur la voiture en louant un espace « communal » sur l'entièreté du capot avant pour la somme de 1 750 € sur les deux années restantes (2013 et 2014). A l'issue des 6 années de partenariat, le véhicule pourra être acquis par la Commune pour l'Euro symbolique.

## Ateliers - Formation sur le compostage

Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit près de 400kg de déchets ménagers. Si on regarde d'un peu plus près notre poubelle, près de 30% sont des déchets organiques que l'on peut valoriser grâce au compostage.

Afin de développer la pratique du compostage, le SICTOM des Pays de la Bièvre organise pendant la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (16 au 24 Novembre 2013)** avec l'aide du Conseil Général de l'Isère, 2 formations pour en apprendre davantage sur le compostage :



**A destination des habitants :**

### **Samedi 23 Novembre 2013 de 9h à 12h, à Pommier-de-Beaurepaire**

Cette formation abordera les bases du compostage : *que mettre au compost, comment faire un bon compost, comment composer en tas, utilisation du compost, la gestion des gros volumes,...*

Une visite d'un jardin permettra d'observer ces différents éléments, de mettre en œuvre les gestes pratiques et d'en discuter en faisant référence à la pratique des participants.

**A destination des établissements scolaires, des maisons de retraites, des professionnels de la restauration, des entreprises,...**

### **Vendredi 22 Novembre 2013 de 18h à 21h, à Pajay**

Cette formation s'adresse plus particulièrement aux personnes intéressées par la création d'un site de compostage dans le cadre de leur milieu professionnel pour les déchets de leurs cantines (déchets de préparation de repas, retour de plateaux, de banques, ...).

Elle développera les points suivants : *pourquoi et comment mettre en place une telle réalisation, démarches préalables, déchets pris en charge, installation et gestion d'un site, mode de fonctionnement, ...*

Ces **2 formations sont gratuites** et ouverte à toutes les personnes intéressées par le compostage qui souhaitent se perfectionner et partager leurs pratiques avec d'autres personnes. Il n'est pas nécessaire d'avoir des années de pratiques pour y participer.

Si vous souhaitez vous inscrire ou pour plus de renseignement, merci de prendre contact avec Lucile CURTY au 04.74.53.82.32 ou [lucile.curty@sictom-bievre.fr](mailto:lucile.curty@sictom-bievre.fr)

Pour suivre l'actualité du SICTOM, rendez-vous sur : [www.sictom-bievre.fr](http://www.sictom-bievre.fr)



## Vente de Pizzas avec le Sou des Ecoles

Le Sou Des Ecoles organise le samedi 16 novembre une vente de Pizzas préparées par les membres du Sou...

**AU CHOIX**

- REINE : Tomates, Jambon, Gruyère et Olives (6,50€)
- 4 FROMAGES : Tomates, Gruyère, Chèvre, Mozzarella, Roquefort (7,00 €)
- POULET : Tomates, Poulet, Champignons, Gruyère et Olives (7,00 €)

**LES PIZZAS SONT A COMMANDER (Bulletin ci-contre) ET A RETIRER A L'ECOLE  
LE SAMEDI 16 NOVEMBRE Entre 19h et 19h30**

Pour tous renseignements contacter :  
Dumoulin Stéphanie 06-72-78-52-07  
Marion Thérèse 06-84-14-14-35  
Ou par mail : [soudesecolesroybon@hotmail.fr](mailto:soudesecolesroybon@hotmail.fr)

**BULLETIN DE COMMANDE  
POUR VOS PIZZAS « SOU DES ECOLES »  
VOIR SUR PAGE SUIVANTE**



# LA VIE COMMUNALE

## Inscription sur les listes électorales

Les années 2014 et 2015 verront le déroulement de nombreuses élections.

23 et 30 mars 2014 : Elections municipales

25 mai 2014 : Elections européennes.

2015 : Elections départementales et régionales.

Nous rappelons ci-dessous quelques règles concernant l'inscription sur les listes électorales.

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2013 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2014 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2013, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard à cette même date.

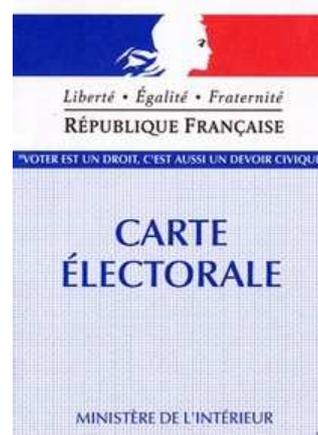
Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour régulariser leur situation électorale.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

### PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2014 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2014 inclus. A partir du 21 janvier 2014, aucune réclamation ne sera admise.



### PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription.

- L'attaché avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années requises.

- Pour les ressortissants de l'Union Européenne, une déclaration sur l'honneur écrite doit en outre être produite, précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale (en France et dans l'Etat dont ils sont ressortissants).

✂-----

## FICHE DE RESERVATION POUR LA VENTE DE PIZZAS du 16 NOVEMBRE

A rendre impérativement au garage Bayle **avant le mercredi 13 novembre** avec le règlement  
**(Toute commande non réglée ne sera pas retenue)**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Pizza REINE : \_\_\_\_\_ x 6,50 € = \_\_\_\_\_ €

Pizza 4 FROMAGES: \_\_\_\_\_ x 7 € = \_\_\_\_\_ €

Pizza POULET: \_\_\_\_\_ x 7 € = \_\_\_\_\_ €

Total : \_\_\_\_\_ € (Règlement à l'ordre du Sou des écoles de Roybon)

## Du côté des Associations...

### Club de la Haute-Galaure

#### Calendrier des activités pour l'année 2014

... Pour tous les adhérents, et tous ceux qui voudraient venir nous rejoindre.

- **Janvier :**  
*vendredi 17*, assemblée générale, cotisations, galette des rois (au club).
- **Février :**  
*mercredi 26*, repas chasseur (à la salle des fêtes).
- **Mars :**  
*mardi 4*, bugnes (au club).  
*vendredi 14*, concours de cartes entre adhérents (au club).
- **Avril :**  
*mercredi 9*, repas grenouilles (à la salle des fêtes).  
*vendredi 18*, pogne de Pâque (au club).
- **Mai :**  
*mercredi 14*, repas cabri (à la salle des fêtes).
- **Juin :**  
*mardi 17*, voyage, (lieu à définir).
- **Juillet :**  
*mercredi 2*, pique-nique cantonal à Roybon (à la salle des fêtes).
- **Août :** le club sera fermé.
- **Septembre :**  
*mardi 9*, voyage, lieu à définir.  
*vendredi 19*, nous fêtons les anniversaires (au club).
- **Octobre :**  
*mercredi 1<sup>er</sup>*, concours interclubs de cartes, pétanque (à la salle des fêtes).  
*Dimanche 19*, repas dansant, ouvert à tous (à la salle des fêtes).
- **Novembre :**  
*Vendredi 14*, loto entre adhérents (au club).
- **Décembre :**  
*Mercredi 3*, repas de fin d'année (à la salle des fêtes).

**Le Club est ouvert les mardis et vendredis après midi.**  
**Tel : 04.76.36.24.68.**

Pour tout autre renseignement, appeler le  
**04.76.36.21.10.**

### Théâtre du Nez

Comme chaque année, le Théâtre du Nez donne à l'automne une représentation de sa pièce annuelle...

Comme d'habitude, une comédie délirante et déjantée, entièrement écrite et mise en scène par la troupe, ce qui représente des heures d'intenses cogitations, de débats enflammés, mais aussi plusieurs dizaines de litres de coca et autres sodas, une quantité de cigarettes à exploser le trou de la sécu, de la (censuré) et des (censuré), des kilos de gâteau au chocolat, de tarte et autres douceurs pour alimenter convenablement la productivité des créateurs.

Passons sur le stress, les répétitions et les jours passés à concevoir les décors eux aussi entièrement réalisés par la troupe qui compte quelques artistes en la matière aux côtés des as de la bricole qui peuvent transformer un simple bureau d'écolier deux planches et trois palettes en console de vaisseau intergalactique.

Et que dire de ces vidéos agrémentant agréablement le spectacle, elles aussi fruit d'une imagination fertile de comédiens hors normes (ce n'est rien de le dire) et dans des décors grandioses, sur lesquelles d'obscurs tacherons du 7ème art ont honteusement pompé (à moins que ce ne soit l'inverse, mais bon)...

Mais tout cela ne serait rien sans ce public fidèle qui nous suit depuis désormais 15 ans, sans que les scientifiques qui se sont penchés sur la question ne puisse déterminer s'il s'agit de masochistes ou si nous détenons sur eux des renseignements nous permettant de les faire chanter.

Tout cela pour dire qu'une fois de plus et pour la 15ème fois donc,...

...LE THEATRE DU NEZ PRESENTE SA CREATION ANNUELLE

## "2013, OBJECTIF MAYAS" (LES BRAS CASSES DANS L'ESPACE)

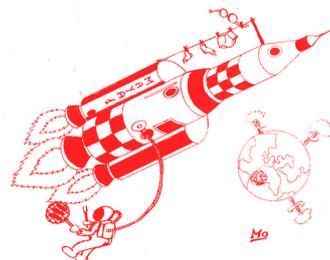
**LE SAMEDI 9 NOVEMBRE 2013**  
**SALLE DES FETES DE ROYBON**  
**A 20h 30 (Ouverture des portes à 20h 00)**

**Entrée :** 6 Euros - Gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans.

**Buvette à l'entrée, à l'entracte et en fin de soirée...** (mais fermeture pendant la pièce parce qu'il faut quand même pas pousser !)

**Soupe des Sorcières au Potiron offerte à votre arrivée...** Ce ne sera plus pour Halloween mais pas question d'interrompre une sympathique tradition...!

**Venez donc nombreux :** amenez famille, amis, relations, chiens, chats, canaris et poissons rouges.....Même les belles-mères sont admises !



# LA VIE COMMUNALE

## Pour les Aînés ...

❖ Comme les années précédentes, le CCAS offre aux personnes de 65 ans et plus le traditionnel repas qui aura lieu **SAMEDI 30 NOVEMBRE 2013** à la Salle des Fêtes

(les conjoints n'ayant pas l'âge requis peuvent s'inscrire au repas moyennant participation : le préciser à l'inscription)

❖ De plus, à partir de 70 ans, les personnes peuvent choisir entre le repas ou la remise d'un « bon-cadeau » permettant d'obtenir un cadeau chez un des commerçants suivants : Restaurant Le Bon Roy, Mercerie (Michelle VICAT), Boulangerie-Pâtisserie Perucca, Salons de coiffure L'COIF,

Salon d'esthétique GRAIN D'BEAUTE, Le Petit CASINO, L'Art du Bois S.GIRIAT, Tabac presse des Chambarans, Pharmacie.

Nous rappelons qu'il n'y a pas d'invitation personnelle, d'inscription automatique et de repas à domicile. En conséquence, pour une bonne organisation des repas et des bons-cadeau, merci de retourner au Secrétariat de Mairie le bulletin d'inscription ci-dessous avant le...

**Vendredi 22 novembre 2013, délai de rigueur**

---

# REPAS des Aînés

Pour les personnes de 65 ans et plus domiciliées à Roybon

REPAS DU SAMEDI 30 NOVEMBRE 2013

NOM, PRENOM, et année de naissance :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



Participera (ront) au repas

Nbre de personnes :

Ne participera (ront) pas

**Merci de retourner ce bulletin en Mairie avant le vendredi 22 Novembre 2013**

---

# BON-CADEAU de NOËL

Pour les personnes de 70 ans et plus domiciliées à Roybon

NOM, PRENOM, et année de naissance :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



Désire(ent) recevoir le Bon-Cadeau de Noël

Nbre de personnes :

Ne désire(ent) pas de Bon-Cadeau de Noël.

**Merci de retourner ce bulletin en Mairie avant le vendredi 22 Novembre 2013**

---

# LA VIE COMMUNALE

## Danse Folk

Vous aimez la danse folk ... Vous aimeriez la pratiquer ... Mais vous ne connaissez pas les pas !

Un cours est en cours de création sur Roybon... Il se déroulerait les vendredi soir de 18 h à 20 h.

David Caillat apprendra les pas de danse. Emmanuelle Kergall accompagnera avec son accordéon.

Pour finaliser le projet, il suffit que 10 personnes (au moins) se pré-inscrivent.

Le prix sera fixé une fois suffisamment de pré-inscriptions faites.

Mais bien sûr une pré-inscription n'engage à rien.

**Pour vous pré-inscrire, merci de contacter Michèle Dutaut au 04 76 36 23 59.**

## Ateliers Artistiques

Les **Ateliers Artistiques Saint-Romme**, tel est le nom d'une nouvelle association qui vient de voir le jour dans notre commune.

- Evelyne Chaudet animera des ateliers « dessins et peintures » pour les enfants les mercredis de 14h à 16h.
- Colette Bret animera des ateliers « pastel » les jeudis de 14h à 16h.
- Elisabeth Roux animera des ateliers « peinture à l'huile et acrylique » les mardis de 14h à 16h.

Ces ateliers se dérouleront dans une salle de l'ancien collège. Les personnes intéressées peuvent prendre contact au...

**04 76 36 27 63**

## Coupes affouagères 2013

Les personnes intéressées par un lot sur les coupes affouagères communales peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'au...

**vendredi 29 novembre 2013  
À 12h 00.**



### MENTIONS LEGALES

Responsable de publication : Marcel Bachasson , Maire.

Rédaction et mise en page : Commission Municipale.

Impression : Secrétariat.

**Téléphone** : 04.76.36.21.79 – **Télécopie** : 04.76.36.27.48

**Courriel**: secretariat.mairie@roybon.fr – **Site** : www.roybon.fr

### PROCHAINE PARUTION

**prévue pour décembre 2013**

## Agenda / événements

### Novembre 2013

Sam. 9 Représentation théâtrale Théâtre/Nez

Lun. 11 Cérémonie 11 nov. à 11h30 FNACA

Sam. 30 Repas pour les Aînés Commune

### Décembre 2013

Dim. 1 Marché de Noël Sou/Ecoles

Mer. 4 Repas de fin d'année Club Aînés

Sam. 7 Sainte-Barbe Pompiers

Sam. 14 Arbre de Noël Pompiers

Mer. 18 Arbre de Noël EPHAD

Jeu. 19 Spectacle Noël Sou/Ecoles

### Janvier 2014

Jeu. 2 Vœux du Maire Commune

### Ramassage des ordures ménagères

Mois	Village	Campagne
<b>NOVEMBRE DECEMBRE</b>	Les mardis et vendredis	Les vendredis

## Formations au CFPPA

Chaque année, le CFPPA de la Côte Saint-André offre une série de stages courts pour des personnes, débutantes ou non, désirant maîtriser l'outil informatique familial : Windows, Word, Excel, Internet, photos, maintenance...

Des cours d'anglais sont aussi proposés pour des personnes désirant avoir les bases nécessaires pour tenir une conversation (en vue d'un voyage à l'étranger) ou désirant se perfectionner.

Enfin, pour se détendre, une formation « jardinage » sera mise en place dans laquelle les thèmes suivants, entre autres, seront abordés : jardinage théorique, étude du sol et de la lumière, rôle de l'eau, la fumure, les traitements...

Une réunion d'information sur les coûts, les lieux et le déroulement de ces formations, aura lieu le

**Mardi 19 novembre 2013 à 17h 30 au CFPPA**

Pour tout renseignement : 04 74 20 44 66

**Respectez vos voisins !  
Notez les horaires  
d'utilisation des engins bruyants !**

➤ Les jours ouvrables de 8h 30 à 12h  
et de 14h à 19h 30.

➤ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

➤ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.